



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2023

N° 2023 / 032

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 mars 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés : Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; Didier BERREZ pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Emmanuel ANGONIN

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Acquisition de la propriété de M. Didier DESCOURS – 22 rue Voltaire

- Vu le courrier en date du 28 décembre 2022 de M. DESCOURS Didier approuvant la cession à la commune des parcelles cadastrées section AE n°21-22 et 23 d'une contenance de 2 663 m² selon les conditions suivantes :

- Sont à la charge de la commune :
 - o Montant de l'acquisition : 5 000 € TTC
 - o Garage existant : création de deux garages pour un véhicule léger pour chaque garage et constitution de deux lots, dont l'un restant la propriété de M. Didier DESCOURS ;
 - o Frais de notaire
- Ces conditions seront portées dans l'acte notarié à établir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n°21-22 et 23 d'une contenance de 2 663 m² à M. Didier DESCOURS – 5, rue de la Barreyre – 43320 LOUDES pour un montant de 5 000 € TTC.
- **DECIDE** de prendre en charge :
 - o Garage existant : création de deux garages pour un véhicule léger pour chaque garage et constitution de deux lots, dont l'un restant la propriété de M. Didier DESCOURS ;
 - o Frais de notaire

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier ;

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,
Grégoire LONG

